



## **« Ramenez-moi au Canada »**

**La détresse des Canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie  
pour leurs liens présumés avec l'État islamique**

**Résumé et recommandations**



## Résumé

« S’il vous plaît, ramenez-moi au Canada. ... S’il vous plaît, pardonnez-moi.  
Permettez-moi d’être qui je suis : une Canadienne ».

—Kimberly Polman, Canadienne détenue dans un camp pour familles de membres de l’État islamique dans le nord-est de la Syrie

En mars 2019, il y a plus d’un an maintenant, des combattants aidés par une coalition internationale dirigée par les États-Unis ont délogé l’État islamique (EI, ou Daech) de la ville syrienne de Baghouz, le dernier bastion du califat autoproclamé dirigé par ce groupe. Ces combattants des Forces démocratiques syriennes (FDS) soutenus par les États-Unis ont, lors de cette opération, capturé des Syriens et fait des milliers d’autres prisonniers – des hommes, des femmes et des enfants de plus de 60 pays – qui vivaient jusqu’alors sous l’autorité de l’EI. Depuis lors, ces étrangers ont été détenus de manière arbitraire par les autorités du nord-est de la Syrie, dans des conditions repoussantes, souvent inhumaines et susceptibles de mettre leur vie en danger, avec l’approbation tacite de la Coalition mondiale contre l’État islamique, dont le Canada fait partie. Parmi les détenus se trouvent au moins 47 Canadiens.

Comme les autres étrangers, ces Canadiens – 8 hommes, 13 femmes et 26 enfants dont la plupart ont moins de 6 ans – n’ont été accusés d’aucun crime. Les autorités locales ne les ont pas non plus présentés devant un juge pour vérifier la légalité ou la nécessité de leur détention. Les innocents, comme les enfants qui n’ont pas choisi de naître ou de vivre sous la coupe de l’État islamique, n’ont aucun espoir d’être libérés. Dans le même temps, les détenus qui peuvent avoir été impliqués dans des crimes de l’État islamique pourraient n’être jamais traduits en justice.

Dans les prisons de fortune pour hommes et adolescents, la nourriture est rare et le surpeuplement si répandu que de nombreux détenus dorment les uns sur les autres. Depuis la mi-2019, plus de 100 prisonniers – peut-être même plusieurs centaines – sont morts, beaucoup à cause du manque de soins. Dans les camps fermés pour femmes, jeunes filles et jeunes garçons, les tentes s’effondrent sous les vents violents, ou sont inondées par les fortes pluies ou les eaux usées. Certaines femmes, dont au moins une Canadienne, disent être sur une « liste de personnes à éliminer » dressée par l’État

islamique à propos de celles qui ont refusé de soutenir le groupe. Quand elle ne manque pas, l'eau potable est souvent contaminée. Les latrines débordent, les chiens abandonnés fouillent dans les ordures qui jonchent le sol et les maladies sont fréquentes, notamment les infections virales. Les soins médicaux sont totalement inadaptés. À al-Hol – le plus important des deux camps pour femmes et enfants avec environ 65 000 détenus, le Croissant-Rouge kurde a indiqué qu'au moins 517 personnes, dont 371 enfants, étaient mortes en 2019 – la plupart des suites de maladies évitables.

Depuis des mois voire des années, les détenus canadiens supplient pour qu'on les laisse rentrer chez eux, et nombre de détenus adultes se disent même prêts à être jugés pour les crimes de l'État islamique qu'on les soupçonne d'avoir commis. Dans le même temps, au Canada, les familles implorent le gouvernement canadien de les aider à rapatrier leurs proches. Quatre proches de détenus se sont même rendus dans le nord-est de la Syrie et ont en vain essayé d'aider leurs proches détenus dans la région. L'Administration autonome de la Fédération démocratique du nord de la Syrie, dirigée par les Kurdes et qui détient ces ressortissants étrangers, a demandé à plusieurs reprises aux pays concernés de rapatrier leurs ressortissants ou de leur procurer les fonds nécessaires pour enquêter puis engager sur place des poursuites contre les suspects.

En 2018, des responsables canadiens ont rencontré des représentants de l'Administration autonome pour discuter du rapatriement de ces personnes, mais le Canada n'a encore rapatrié ni facilité le retour d'aucun de ses ressortissants – pas même les enfants comme Amira, une orpheline de 5 ans qui a déclaré que ses parents et ses trois frères et sœurs avaient été tués en 2019 à Baghouz lors d'une frappe aérienne.

Ce rapport révèle que le gouvernement du Canada bafoue ses obligations internationales en matière de droits humains envers les Canadiens détenus arbitrairement dans le nord-est de la Syrie et qu'il n'apporte pas un soutien adapté aux familles qui cherchent à envoyer à leurs proches des biens de première nécessité, comme de la nourriture et des médicaments, et veulent les aider à rentrer chez eux. Le Canada a notamment violé ses obligations en ne prenant pas les mesures nécessaires et raisonnables d'aide à ses ressortissants, victimes de graves abus à l'étranger – notamment de circonstances mettant leur vie en danger, de torture et de traitements inhumains et dégradants.

Le rapport conclut également que le gouvernement canadien pourrait avoir illégalement refusé ou limité l'octroi d'une aide consulaire effective à ses citoyens détenus dans le nord-est de la Syrie en raison de leurs liens présumés avec l'EI, un groupe armé islamiste transnational qui s'est rendu coupable d'innombrables atrocités, notamment de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, voire de génocide. Le droit international interdit le refus de fournir des services consulaires de manière discriminatoire ou arbitraire, en raison de facteurs tels que la religion, les opinions politiques ou d'autres points de vue d'une personne.

Les familles des détenus ont déclaré à Human Rights Watch que les autorités canadiennes n'avaient même pas contacté leurs proches détenus sur place, sans parler d'avoir cherché à améliorer leurs conditions de détention. Le Canada n'a pas non plus facilité la vérification de la citoyenneté des quelques 20 enfants nés en Syrie de parents canadiens, enfants qui se retrouvent donc officiellement sans nationalité. Des familles ont déclaré que le gouvernement ne voulait même pas leur dire si en envoyant de l'argent aux détenus pour qu'ils puissent se nourrir, s'acheter des médicaments et des vêtements chauds, elles étaient passibles d'accusations de soutien au terrorisme.

« Kiran », membre d'une de ces familles au Canada, a fondu en larmes en racontant sa peur de ne pas savoir les risques qu'elle encourait si elle envoyait de l'aide à ses trois petits-enfants:

Que veulent-ils, leur mort? Cela y ressemble... Ces enfants, où vont-ils trouver de quoi manger, des médicaments, des vitamines? ... Ils ne les aident pas à survivre, mais ils ne me laissent pas les aider non plus.

Les craintes des familles ont été aggravées par la propagation en Syrie du Covid-19, ce virus potentiellement mortel qui se propage grâce au surpeuplement, aux mauvaises conditions sanitaires et à la fragilité physique. À cause du Covid-19, « *la vie de Jack est plus que jamais en danger* », a écrit Sally Lane, mère de Jack Letts, un Canadien détenu dans la région, dans un courriel à Affaires mondiales Canada – le ministère canadien des Affaires étrangères – qu'elle a montré à Human Rights Watch. « *Le gouvernement du Canada va-t-il laisser notre fils mourir en prison en Syrie ?* »

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Canada avait rapatrié ou aidé au retour plus de 40 000 de ses citoyens et résidents permanents de quelques 100 pays en réponse au Covid-19, dont 29 en provenance de Syrie – mais pas un seul de ses 47 citoyens détenus sans inculpation dans le nord-est de la Syrie

Les responsables canadiens affirment que l'insécurité et le manque de présence consulaire en Syrie les ont empêchés de faire plus pour ces détenus. *« Compte tenu de la situation sécuritaire et du manque de présence physique sur le terrain, la capacité du gouvernement du Canada à fournir une aide consulaire où que ce soit en Syrie est extrêmement limitée »*, a écrit le ministre canadien des Affaires étrangères François-Philippe Champagne dans une lettre adressée à Human Rights Watch en juin 2020. *« Néanmoins, les fonctionnaires consulaires canadiens sont en contact direct avec les Canadiens placés sous l'autorité de [l'Administration autonome]... ou avec les membres de leur famille au Canada, pour s'assurer du lieu où ils se trouvent et de leur bien-être. »* François-Philippe Champagne affirme aussi qu'Affaires mondiales a ouvert des voies de communication avec les autorités du nord-est de la Syrie *« pour s'assurer dans la mesure du possible du bien-être [des détenus]. »*

Pourtant, depuis la mi-octobre 2019, 20 pays au moins, parmi lesquels l'Allemagne, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, la Norvège, et le Royaume-Uni et les États-Unis ont rapatrié entre un à plusieurs centaines de leurs ressortissants de ces mêmes camps et prisons du nord-est de la Syrie. La France a rapatrié dix enfants récemment encore, en juin 2020.

Affaires mondiales Canada a déclaré aux familles que le ministère aiderait ceux des détenus qui arriveraient à rejoindre leurs consulats à l'étranger. Mais sans l'aide du Canada, et à moins de réussir à s'évader de camps et prisons fermés, parcourir une zone de guerre et traverser les frontières, le tout sans argent ni documents d'identité, ces citoyens détenus n'ont aucun moyen de rejoindre les consulats canadiens qui se trouvent à des centaines de kilomètres dans des pays voisins comme l'Irak ou la Turquie.

Ce rapport s'appuie sur des recherches de Human Rights Watch, notamment des entretiens menés entre décembre 2019 et avril 2020 avec 11 membres de familles de Canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie. Ces familles résidaient au Canada ou à

l'étranger et sont apparentés à 19 Canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie, eux-mêmes issus de 10 familles différentes. Les chercheurs de Human Rights Watch ont aussi interrogé quatre détenus canadiens – un dans le nord-est de la Syrie en février 2019, deux dans le nord-est de la Syrie en juin 2019 et un par téléphone en avril 2020. Human Rights Watch s'est par ailleurs entretenu avec des représentants du gouvernement canadien, des membres de l'Administration autonome, des groupes d'aide humanitaire qui travaillent dans le nord-est de la Syrie, et avec des avocats, des membres de la société civile et d'autres personnes qui cherchent à rapatrier ces détenus. Nous avons également étudié les échanges entre les détenus, leur famille et les responsables canadiens. Des chercheurs de Human Rights Watch ont aussi interrogé des dizaines de détenus lors de visites effectuées dans les camps du nord-est de la Syrie en 2018 et en février et juin 2019.

Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune option en matière d'enquête et de poursuites de ces personnes, qu'elle soit locale, régionale ou internationale, n'était activement envisagée par les gouvernements dont les ressortissants étaient encore détenus dans le nord-est de la Syrie. En 2019, les gouvernements occidentaux ont discuté de la possibilité de créer dans la région un tribunal pénal pour poursuivre les suspects étrangers de l'État islamique, sans aller plus loin dans cette voie. En février 2020, l'Administration autonome, de plus en plus frustrée par le manque d'avancées en la matière, a annoncé qu'elle poursuivrait elle-même les suspects étrangers de l'État islamique. Deux mois plus tard, elle a déclaré avoir suspendu ce projet pour une période indéfinie.

Dans deux résolutions contraignantes adoptées depuis 2014 sur ceux qu'on appelle les « *combattants terroristes étrangers* », les résolutions 2178 de 2014 et 2396 de 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) a appelé les États membres – dont le Canada – à veiller à ce que « *toute personne qui participe au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes terroristes ou qui y apporte un appui soit traduite en justice* ». La résolution 2396 demande également aux pays « *d'élaborer et de mettre en œuvre, conformément aux obligations que leur impose le droit international, des stratégies et protocoles exhaustifs et adaptés concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, notamment pour les combattants terroristes étrangers et les conjoints et les enfants qui les accompagnent* ».

Étant donné l'absence d'options en matière d'identification des responsabilités dans le nord-est de la Syrie, la seule manière de demander des comptes aux Canadiens impliqués dans des crimes graves de l'État islamique est que le Canada rapatrie ces personnes pour enquêter et, si cela est justifié, engager des poursuites contre elles. Garder des suspects de l'État islamique ou des membres de leur famille en détention arbitraire pour une durée indéterminée, sans aucun moyen de contester légalement leur privation de liberté, constitue également une forme de punition collective – dont le Canada, en raison de son incapacité à aider ses citoyens, porte une responsabilité partielle.

La réadaptation est également impossible dans le nord-est de la Syrie en raison du manque de services psychosociaux et médicaux dans les camps et prisons où se trouvent ces étrangers. Quant à la réintégration, elle est tout aussi impossible, ces Canadiens étant détenus dans un désert à près de 9 000 kilomètres de leur patrie. Le rapatriement est donc le seul moyen pour les États membres de l'ONU de satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité concernant la réadaptation et la réintégration de ces détenus. Le rapatriement permettrait aussi au Canada de faire son devoir en réalisant tous les efforts nécessaires et faisables pour protéger ses citoyens contre la torture ou autres traitements inhumains ou dégradants et contre les risques pour leur vie, et pour aider les enfants à exercer leur droit à une nationalité.

Pour toutes ces raisons, le Canada devrait rapatrier de toute urgence tous les Canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie aux fins de réadaptation, réintégration et, le cas échéant, de poursuites judiciaires. Entre autres mesures de rapatriement que le Canada devrait mettre en œuvre, on peut citer la vérification rapide de la citoyenneté, la délivrance de documents de voyage aux citoyens et la sécurisation ou la coordination d'un passage de ces citoyens du nord-est de la Syrie vers les consulats ou le territoire du Canada. Dans le respect des droits de l'enfant, que le Canada a défendus dans plusieurs forums des Nations Unies, le gouvernement devrait donner la priorité au rapatriement des enfants canadiens et les reconnaître d'abord et avant tout comme victimes de l'EI. Les enfants qui pourraient avoir été affiliés à l'État islamique devraient être considérés comme des victimes et ne devraient être poursuivis qu'en dernier recours, dans des cas exceptionnels. Les enfants ne devraient pas être rapatriés sans leurs mères – elles-mêmes susceptibles d'être des victimes de l'EI – sans preuves convaincantes qu'une séparation est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Entretemps, le Canada devrait veiller à ce que tous ses citoyens détenus dans le nord-est de la Syrie disposent de moyens efficaces pour demander une aide consulaire, dans le cadre de demandes d'obtention de passeports ou d'autres cartes d'identité par exemple, et pour contester leur détention arbitraire et leurs conditions de détention inhumaines et dégradantes. Le Canada devrait aussi accroître son aide humanitaire pour remédier aux conditions désastreuses dans lesquelles ses ressortissants sont détenus dans le nord-est de la Syrie.

Human Rights Watch déplore les attaques d'extrémistes armés, et reconnaît que le Canada a l'obligation légale de protéger les individus sur son territoire. Nous reconnaissons aussi les problèmes de sécurité auxquels le Canada est confronté pour rendre visite en personne à ses citoyens ou pour les aider à rentrer chez eux. Mais abandonner à leur sort ses propres ressortissants, pour la plupart de jeunes enfants, en leur faisant subir une détention illimitée et illégale dans des conditions profondément dégradantes ne rendra pas le Canada plus sûr. Au contraire, une telle approche empêche les victimes de l'EI et leurs familles d'être entendues par un tribunal, tout en créant des récriminations qui risquent de faciliter les campagnes de recrutement de l'EI et perpétuer le cycle de la violence.

# Recommandations

## Au gouvernement du Canada

*Notamment au Cabinet du Premier ministre, à Affaires mondiales Canada, à Sécurité publique Canada, au ministère de la Justice et au Parlement :*

- Rapatrier, de toute urgence, tous les citoyens canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie, en donnant la priorité aux enfants, aux personnes nécessitant une assistance médicale urgente et aux autres détenus particulièrement vulnérables. Ramener chez elles les mères ou autres tuteurs adultes avec leurs enfants, en l'absence de preuves convaincantes que la séparation est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux obligations juridiques internationales en matière d'unité familiale. Entre autres mesures de rapatriement que le Canada devrait mettre en œuvre, on peut citer la vérification rapide de la citoyenneté, la délivrance de documents de voyage aux citoyens canadiens et la sécurisation ou la coordination d'un passage de ces citoyens du nord-est de la Syrie vers les consulats ou le territoire du Canada ;
- Dans l'attente des rapatriements, travailler avec les agences humanitaires et les autorités locales pour aider à améliorer les conditions de vie dans les camps et prisons du nord-est de la Syrie, eu égard notamment au surpeuplement et au manque d'hygiène et de soins médicaux, et pour créer un système permettant aux familles d'envoyer de l'argent aux détenus du nord-est de la Syrie, à utiliser exclusivement pour des biens essentiels telles que nourriture, médicaments et vêtements ;
- Dès le retour des détenus, leur donner accès à des services de réadaptation et de réinsertion et, le cas échéant, enquêter et poursuivre devant la justice les personnes soupçonnées de crimes graves, conformément aux normes internationales en matière de procès équitable ;
- Veiller à ce que le Programme sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, notamment le Groupe des enquêtes internationales et de nature délicate de la Gendarmerie royale du Canada, dispose des ressources et du personnel nécessaires, notamment pour enquêter sur tout Canadien soupçonné d'être impliqué dans des crimes internationaux graves commis à l'étranger ;

- Enquêter sur toutes les allégations de torture et de traitement inhumain de Canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie. Faire pression sur les autorités sur place pour qu'elles soient tenues responsables de tout mauvais traitement confirmé;
- Adopter une loi canadienne pour un droit à une aide consulaire effective ;
- Créer un bureau qui exerce un contrôle indépendant sur les services consulaires pour défendre les intérêts des citoyens et s'assurer du plein respect de l'obligation juridique internationale de fournir une aide consulaire sans discrimination ;
- Soutenir l'adoption de normes universelles sur le soutien consulaire des pays à leurs nationaux détenus à l'étranger, qui mettent l'accent sur l'obligation de fournir une aide consulaire adaptée et effective.

*Affaires mondiales Canada:*

- Dans l'attente des rapatriements, fournir immédiatement une aide consulaire robuste et effective aux Canadiens détenus arbitrairement dans le nord-est de la Syrie et prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'ils sont traités sans cruauté. Dans le cadre de cet effort, veiller à ce que tous les citoyens détenus aient un moyen efficace de communiquer avec les fonctionnaires consulaires, répondre rapidement aux demandes d'aide consulaire des détenus ainsi que des membres des familles au Canada et ailleurs, clarifier les politiques sur la vérification de la citoyenneté canadienne, et donner régulièrement aux familles canadiennes des informations fiables sur leurs proches détenus sur place ;
- Appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la discrimination dans l'offre de services consulaires.

*Ministère de la Justice, Service des poursuites pénales du Canada et Sécurité publique Canada, notamment la Gendarmerie royale du Canada :*

- Donner la priorité, le cas échéant, aux enquêtes et aux poursuites concernant les détenus rentrés au Canada et susceptibles d'être impliqués dans des crimes internationaux graves, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide potentiels ;
- Dans les réponses apportées par la justice pénale, tous suspects confondus, notamment les femmes et les enfants, tenir compte des différents rôles que ces suspects ont pu jouer dans l'EI ainsi que leur statut potentiel de victimes, non seulement de l'EI – notamment pour les femmes et les enfants qui auraient été

victimes de la traite ou auraient été attirés, conditionnés ou forcés par l'EI à rejoindre le groupe –, mais aussi des autorités du nord-est de la Syrie.

- Lorsque des condamnations sont prononcées, envisager des alternatives à l'incarcération pour les femmes qui s'occupent de jeunes enfants. En cas d'incarcération, déployer tous les efforts possibles pour placer les femmes dans des établissements où leurs enfants pourront régulièrement leur rendre visite ;
- Traiter les enfants affiliés à l'État islamique comme des victimes, tout en reconnaissant que tout recrutement ou utilisation d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques constitue une violation du droit international. Ne poursuivre et ne détenir des enfants qu'en tant que mesure exceptionnelle et en dernier recours, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et aux normes de la justice des mineurs. Relever l'âge de la responsabilité pénale pour tous les crimes au Canada de 12 ans à au moins 14 ou 16 ans, conformément aux recommandations des Nations Unies ;
- Procéder régulièrement au réexamen de l'utilisation qui est faite des mesures de surveillance ou de prévention des suspects de l'État islamique rentrés au pays, comme les « engagements à ne pas troubler l'ordre public » et les interdictions de voyager, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas disproportionnées;
- Offrir aux détenus rentrés au Canada un accès à des services de réadaptation et de réintégration, notamment un soutien médical et psychosocial. Adapter les programmes en fonction du sexe, de l'âge, des besoins éducatifs, du contexte culturel et de la situation de chaque rapatrié, notamment de son statut potentiel de victime de l'EI.

## **À l'Administration autonome du nord-est de la Syrie, notamment le Conseil démocratique syrien et les Forces démocratiques syriennes**

- En l'absence ou dans l'attente des rapatriements, présenter rapidement les étrangers détenus devant un tribunal crédible pour s'assurer de la nécessité et de la légalité de leur détention. Libérer tous les détenus qui ne sont pas inculpés pour une infraction passible de poursuites ou ceux dont la détention n'a pas été approuvée par un tribunal ;
- Améliorer immédiatement les conditions de détention, en s'attaquant au problème des cellules et des camps d'emprisonnement surpeuplés et insalubres, de

- l'insuffisance du temps passé à l'extérieur pour les détenus et des soins de santé inadaptés, conformément aux normes internationales, notamment l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (« Règles Mandela »). Donner aux acteurs des organisations humanitaires l'accès aux lieux d'emprisonnement pour fournir rapidement une aide quand la vie des personnes est en danger ;
- Détenir les enfants uniquement de manière exceptionnelle et en dernier recours, et veiller à ce que les enfants soient détenus séparément des adultes ;
  - Publier une liste des prisonniers morts en détention et partager ces informations avec les familles, notamment le nom, la nationalité, la cause du décès et le lieu de leur inhumation ;
  - Prendre des dispositions pour libérer pour raisons humanitaires les prisonniers les plus vulnérables, notamment les prisonniers handicapés physiques et les malades en phase terminale ;
  - Veiller à ce que les détenus soient informés de leur droit à demander une aide consulaire et à ce qu'ils aient les moyens de communiquer avec les agents consulaires ;
  - Faciliter les communications entre les détenus et les membres de leur famille, qu'ils soient basés à l'étranger ou qu'ils soient détenus séparément dans le nord-est de la Syrie pour leurs liens présumés avec l'État islamique ;
  - Aider les pays et les familles qui cherchent à rapatrier des étrangers détenus dans leurs pays d'origine, dans la mesure où ils ne risquent pas d'y être torturés, maltraités ou faire l'objet d'un procès inéquitable ;
- Enquêter sur les allégations de torture ou de mauvais traitements infligés aux détenus et demander des comptes aux responsables.

## Aux entités des Nations Unies

*Notamment le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre le terrorisme (UNOCT) et l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (UNODC) :*

- Faire pression sur le gouvernement canadien pour qu'il rapatrie ses citoyens, et avant tout les enfants détenus de nationalité canadienne.

- Redoubler d'efforts pour coordonner une réponse internationale rapide et vigoureuse aux détentions arbitraires et indéfinies de suspects étrangers et de leurs familles, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, à la résolution 2178 de 2014 et à la résolution 2396 de 2017 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (« Règles Mandela »), aux Principes directeurs de Madrid de 2015 et à l'Additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers de 2018. Cette réponse devrait inclure :
  - Le rapatriement immédiat de tous les citoyens vers leur pays d'origine à condition qu'ils ne courent pas de risque de torture ou d'autres traitements inhumains à leur retour, en donnant la priorité aux retours des enfants, des personnes nécessitant une assistance médicale urgente et d'autres personnes particulièrement vulnérables ;
  - Des programmes de réadaptation et de réintégration des rapatriés ;
  - Des poursuites judiciaires, le cas échéant, dans les pays d'origine qui peuvent garantir des procès équitables ;
  - Des réinstallations dans des pays tiers et, le cas échéant, des poursuites judiciaires pour les détenus exposés aux risques de torture ou d'autres traitements inhumains, ou de procès inéquitable, s'ils sont renvoyés dans leur pays d'origine ;
  - Une amélioration immédiate de l'accès humanitaire et une augmentation de l'aide aux camps et prisons du nord-est de la Syrie pour mettre fin aux conditions déplorables et qui mettent en danger la vie des détenus ;
  - Une assistance aux autorités du nord-est de la Syrie pour créer un tribunal crédible qui examine rapidement et de manière équitable la légalité et la nécessité des détentions.

### **Aux donateurs et aux membres de la Coalition mondiale contre l'État islamique, notamment le Canada :**

- Faire pression sur, et apporter un soutien aux, pays d'origine pour qu'ils rapatrient les étrangers détenus dans le nord-est de la Syrie dans les cas où ces rapatriés ne risquent pas d'être exposés aux risques de torture ou traitements inhumains, ou de procès inéquitable à leur retour, en accordant la priorité aux enfants, aux

personnes nécessitant une assistance médicale urgente, et aux autres individus particulièrement vulnérables ;

- Faire pression sur les pays d'origine pour réhabiliter, réintégrer et, le cas échéant, enquêter sur et poursuivre les rapatriés du nord-est de la Syrie conformément aux normes internationales en matière de procès équitable et de justice des mineurs ;
- Aider à la réinstallation et, si cela est approprié et réalisable, aux poursuites dans les pays tiers pour les détenus exposés aux risques de torture ou d'autres traitements inhumains, ou de procès inéquitable, s'ils sont renvoyés chez eux

*En attendant les rapatriements et les réinstallations :*

- Augmenter immédiatement l'aide humanitaire aux camps et prisons du nord-est de la Syrie pour mettre fin aux conditions désastreuses et susceptibles de mettre en danger la vie des prisonniers, et s'assurer de l'existence de soins de santé adaptés, notamment en matière de prévention, de dépistage et de traitement du Covid-19, de la tuberculose, de la gale et d'autres maladies, et de l'accès de chacun à un abri, à l'eau potable, à l'assainissement et, pour les enfants, à l'éducation ;
- Coordonner l'aide humanitaire des donateurs étrangers et de la Coalition mondiale contre l'État islamique avec celle des acteurs humanitaires concernés dans le nord-est de la Syrie ;
- Faire pression sur l'Administration autonome du nord-est de la Syrie et sur les Forces démocratiques syriennes (FDS) pour qu'elles facilitent les communications entre les détenus et les membres de leur famille, qu'ils soient basés à l'étranger ou qu'ils soient détenus séparément dans le nord-est de la Syrie pour leurs liens présumés avec l'État islamique – et fournir des informations techniques et une aide financière pour que ces communications puissent exister ;
- Aider rapidement les autorités du nord-est de la Syrie à mettre en place des tribunaux crédibles pour juger de manière équitable et impartiale la légalité et la nécessité de la détention des étrangers dans les camps et prisons ;
- Fournir un soutien financier et technique aux autorités du nord-est de la Syrie pour garantir que tous les prisonniers soient internés dans des centres de détention officiels construits pour accueillir des détenus dans le respect des normes internationales, notamment les normes relatives à la justice des mineurs.